



COVID-19 : Mesures en vigueur

MESURES MISES EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

GALLICHAN, le 19 mars 2020 – À la suite des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement Legault, l'organisation municipale de la sécurité civile se mobilise afin de limiter la propagation du virus COVID-19, et ce, autant pour le personnel que pour les citoyens.

La Municipalité de Gallichan désire informer la communauté des mesures suivantes qui seront en vigueur à compter du 20 mars 2020 à compter de 9h00, et ce, jusqu'à nouvel ordre :

- Le bureau municipal sera fermé à la population et nous privilégions les communications téléphoniques et par courriels ;
- Pour des besoins exceptionnels, sur rendez-vous seulement;
- Les édifices municipaux restent fermés à la population tel que décrit dans l'avis public du 15 mars 2020;
- Tous les événements réunissant 250 personnes et plus sont annulés dans les diverses infrastructures appartenant à la Municipalité de Gallichan;
- Les organisateurs et producteurs d'événements sont invités à respecter cette norme gouvernementale;
- Les rassemblements qui ne sont pas nécessaires sont à éviter. Nous recommandons aux organismes de respecter cette norme gouvernementale;

Les employés de la Municipalité de Gallichan demeurent en poste et plusieurs mesures sont adoptées pour limiter les possibilités de propagation du COVID-19. La fréquence des entretiens a été haussée et des directives de mesures d'hygiène ont été transmises à tous les employés.

La Municipalité de Gallichan recommande à ses citoyens de suivre les indications de Santé Canada et du gouvernement du Québec. Il est primordial de respecter les mesures d'hygiène mises en place afin de contrer la propagation du virus.

Si vous avez des symptômes apparents, nous vous invitons à contacter en premier lieu le 1-877-644-4545.

Toute nouvelle mesure qui devrait être prise ultérieurement selon l'évolution de la situation et les directives des gouvernements vous sera communiquée via nos différents outils de communication, dont notre page Facebook (Municipalité de Gallichan) et notre site Web;

Tous les efforts soutenus que nous consentirons collectivement, sans céder à la panique, demeurent notre principal atout pour contrer l'expansion du virus.

Pour plus d'information, consultez le www.quebec.ca/coronavirus et le <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>.

Pour communiquer avec nous

Compte tenu des mesures mises en place concernant le virus COVID-19, les édifices municipaux sont fermés à la population. Toutefois, les citoyens disposent des options suivantes pour communiquer avec la Municipalité :

Par téléphone au (819) 787-6092 durant les heures d'ouverture;

Mardi de 13h15 à 16h00

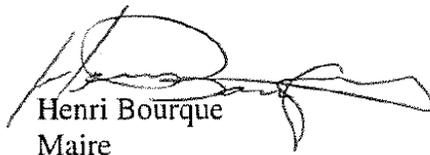
Mercredi au vendredi de 9 h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

Par courriel : gallichan@mrcao.qc.ca

Consultez site Internet au <http://www.gallichan.ao.ca>

L'équipe municipale est présentement au travail et certaines actions sont déployées pour assurer la continuité des services à la population.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration!



Henri Bourque
Maire